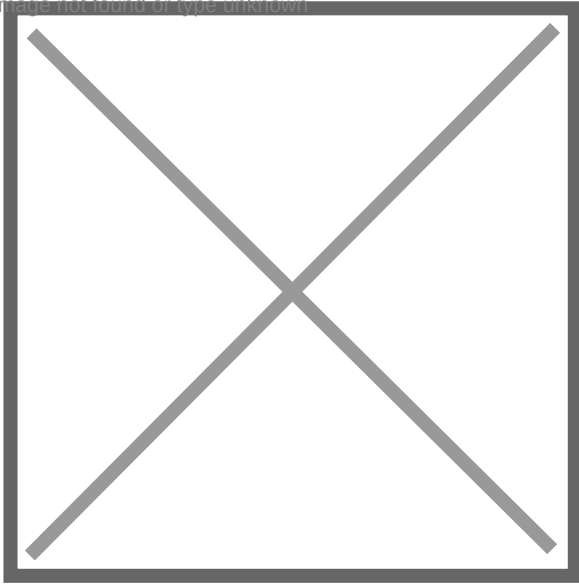


Image not found or type unknown



Garantie du prix le plus bas

Par **Coralie Bertojo**, le **16/12/2010** à **09:42**

Bonjour,

La pratique commerciale consistant à garantir le prix le plus bas et à rembourser une partie du prix lorsque le client trouve le même produit mais moins cher ailleurs, à quelle branche du droit cela appartient-il ? A quel cadre juridique ? Est-on dans le droit de la distribution, droit de la vente, droit de la publicité comparative ?

Merci par avance,

Coralie